

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 11 avril 2019**

| N° de la délibération | Nombre de membres du Comité | Nombre de présents | | Quorum (article 11 des statuts modifiés) |
|-----------------------|-----------------------------|--------------------|------------|--|
| | | Titulaires | Suppléants | |
| 993 | 20 | 12 | 0 | 7 |

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **jeudi 11 avril 2019 à 10 h** à SAINT-LÔ au Conseil départemental (salle Alexis de Tocqueville), sur convocation du 29 mars 2019.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
M. Patrice PILLET, canton Bricquebec

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche
M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes
Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Gilles LELONG, canton Tournelville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
M. Jean MORIN, canton Créances
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin

Bilan des actions 2018 et perspectives 2019

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les éléments d'informations communiqués au rapport

Vu le bilan des actions 2018 et perspectives 2019 transmis aux membres ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- prend acte de la présentation du bilan des actions 2018 et perspectives 2019 ci-joint ;
- autorise le Président à signer les conventions et actes nécessaires ;
- autorise l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2019 ;
- donne délégation au Président pour examiner tous besoins conjoncturels émergeant en cours d'exercice.



Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,


Patrice PILLET

Le plan d'action 2014 – 2020 du SMEL se compose de 5 axes :

AXE 1 - INTERFACE : Participer au développement d'une meilleure coopération entre les professionnels de la pêche et de la conchyliculture d'une part et les scientifiques et les collectivités d'autre part.

AXE 2 - SUIVI D'INDICATEURS ET OBSERVATIONS : Identifier et mettre en œuvre des indicateurs de production et de milieu pertinents pour une gestion pérenne des productions.

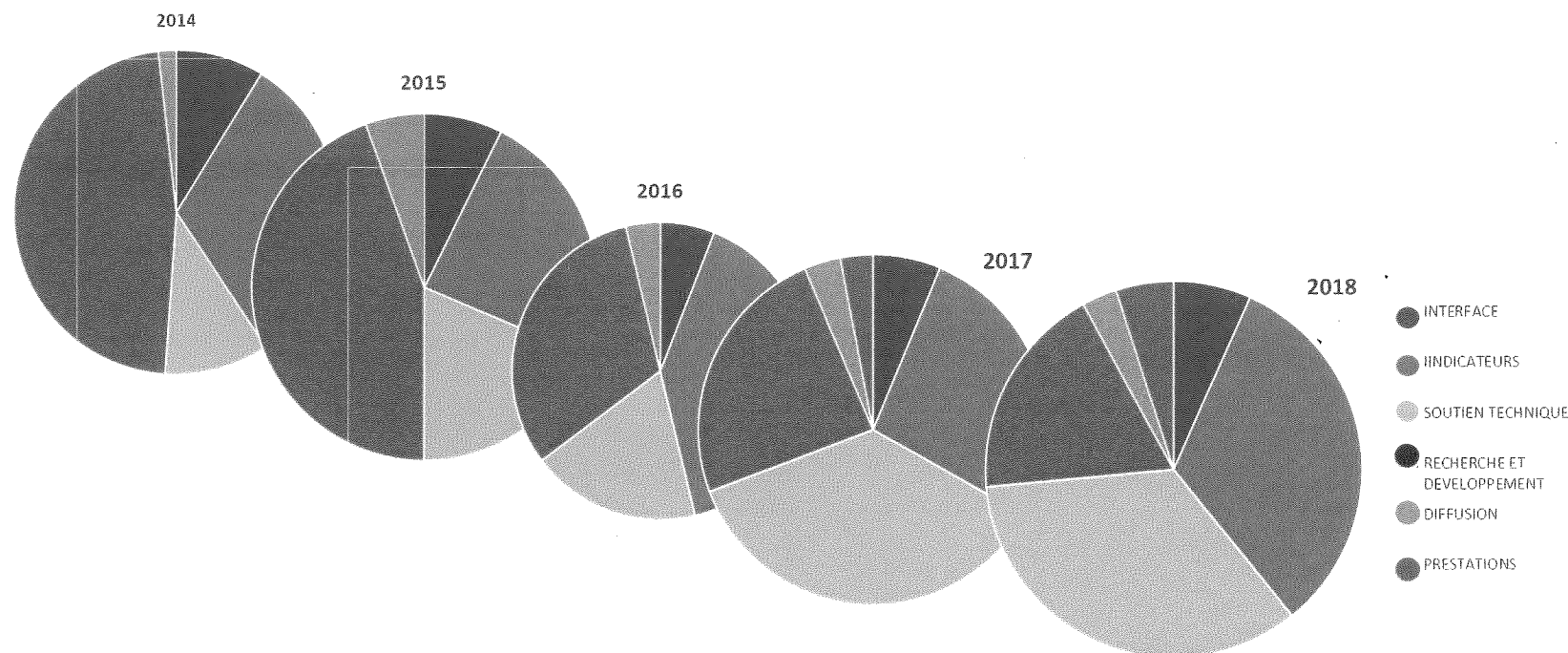
AXE 3 - SOUTIEN TECHNIQUE A LA PRODUCTION : Apporter un soutien technique à la gestion des productions.

AXE 4 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT : Faire de la recherche appliquée et du développement au bénéfice des professionnels.

AXE 5 – DIFFUSION : diffuser l'information auprès des professionnels

AXE 6 – OFFRE DE SERVICE : répondre à des sollicitations ponctuelles comme prestataire de service

La présente fiche synthétise les résultats du plan d'action 2014 – 2020 pour l'année 2018 et expose la proposition de plan d'action pour l'année 2019 pour laquelle une modification dans la ventilation des actions est proposée



En effet, certains responsables tant politiques que professionnels ou scientifiques, nous ont fait part de la complexité du plan d'action du syndicat et par la même de sa faible lisibilité.

Sans dénaturer les grandes orientations votées par le Comités syndical du 21 février 2014, il vous est proposé de modifier la ventilation et donc l'affichage des projets et actions réalisées selon le schéma suivant :

AXE 1 –THEMATIQUES FILIERES ET TECHNIQUES : Participer au développement d'une meilleure coopération entre les professionnels de la pêche et de la conchyliculture d'une part et les scientifiques et les collectivités d'autre part. Mettre en avant une gestion des actions du SMEL par filière.

AXE 2 – CONCHYLICULTURE et AQUACULTURE : Identifier et mettre en œuvre des indicateurs de production et de milieu pertinents pour une gestion pérenne des productions. Apporter un soutien technique à la gestion des productions conchylicoles et aquacoles. Faire de la recherche appliquée et du développement au bénéfice des professionnels. L'ensemble de ces actions devant bénéficier aux professionnels de Normandie.

AXE 3 - PECHE : Identifier et mettre en œuvre des indicateurs de production et de milieu pertinents pour une gestion pérenne des productions. Apporter un soutien technique à la gestion des pêches. Faire de la recherche appliquée et du développement au bénéfice des professionnels. L'ensemble de ces actions devant bénéficier aux professionnels de Normandie.

AXE 4 – ASSISTANCE AUX TERRITOIRES : Produire des avis, études et expertises au bénéfice des collectivités territoriales concernées par les questions aquatiques et côtières.

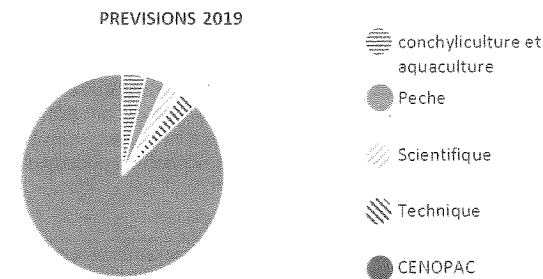
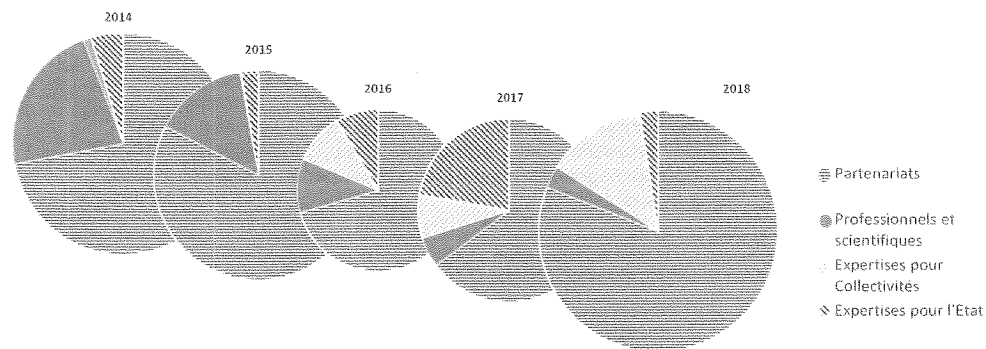
AXE 5 – DIFFUSION-COMMUNICATION: diffuser l'information auprès des professionnels, des collectivités territoriales et des administrations concernées.

AXE 6 – ASSISTANCE A LA FORMATION : répondre à des sollicitations ponctuelles comme prestataire de service

AXE 7 – SOUTIEN ADMINISTRATIF AU CENOPAC : Accueil et gestion de l'équipe d'animation du CENTre régiOnal de la Pêche de l'Aquaculture et de la Conchyliculture

AXE 1 – INTERFACE : Participer au développement d'une meilleure coopération entre les professionnels de la pêche et de la conchyliculture d'une part et les scientifiques et les collectivités territoriales d'autre part.

AXE 1 – THEMATIQUES FILIERES ET TECHNIQUES : Participer au développement d'une meilleure coopération entre les professionnels de d'une part et les scientifiques et les collectivités territoriales d'autre part. Mettre en avant une gestion par filière rendant plus lisibles les actions du SMEL



BILANS 2018

PREVISIONS 2019

| Projet | Réalisation en 2018 | % temps opérationnel | Coût |
|--|--|----------------------|----------|
| Maintenir et développer des partenariats | <p>Le maintien voire le développement du lien entre les structures régionales demandent un investissement actif du SMEL dans différentes thématiques maritimes.</p> <p>Ainsi, les agents du centre expérimental ont participé à la conduite de plus de 20 dossiers relevant de l'aménagement du territoire, de questions administratives, de thèmes scientifiques, de questions environnementales ou de questions organisationnelles.</p> <p>Projet 1A – Partenariat thématique : La réflexion sur le positionnement du SMEL a été achevée et est entrée dans sa phase applicative à l'automne avec le support administratif du CENOPAC, l'entrée des 6 EPCIs littorales du département de la Manche au Conseil syndical du SMEL, le lancement du projet de Centre technique à Gouville sur mer</p> | 11,4 % | 69 734 € |

| Projet | Proposition pour 2019 | % temps opérationnel | Coût |
|--------------------------------|---|----------------------|---------|
| Conchyliculture et aquaculture | <p>J.L. BLIN, ingénieur au SMEL est positionné comme responsable des filières conchyliculture et aquaculture. Dans ce projet, il a pour mission d'assurer la vielle et de coordonner l'ensemble des actions ayant trait à ces filières afin de maintenir une cohérence dans l'application opérationnelle de la politique définie par le Comité syndical</p> | 0,4 % | 3 358 € |

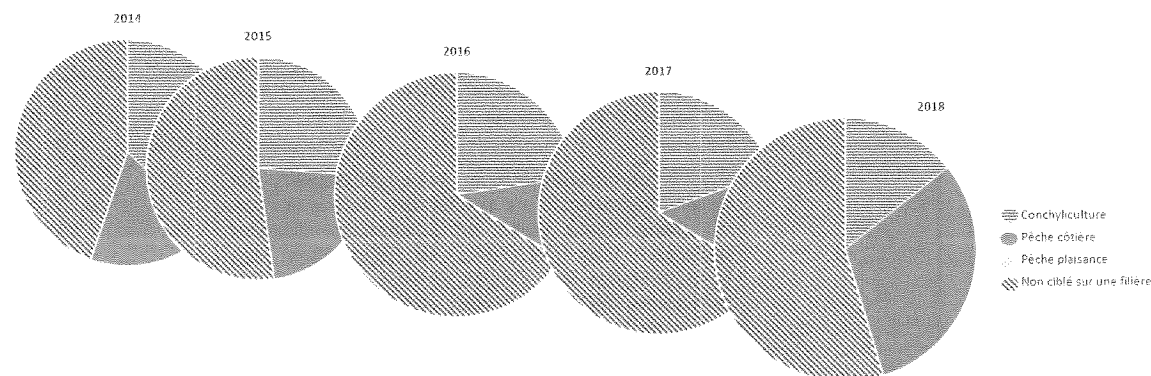
| | | | |
|--|---|-------|----------|
| | Projet 1B – Partenariat technique : Quelques points techniques de collaboration ont été abordés. En particulier, le réseau des centres techniques de métropole a été renforcé dans le cadre des travaux conduit au sein du COPEEC, groupe de travail de la DGAL et DPMA sur le suivi sanitaire des élevages de coquillage. | | |
| Traduire des problématiques professionnelles en programmes scientifiques | Les filières de production sont confrontées à de multiples difficultés très souvent identifiées par les professionnels. La résolution de certaines d'entre elles passe par une formulation scientifique assurée par le SMEL. Projet 1C – Valorisation des connaissances empiriques des professionnels : aucune réalisation Projet 1D – Construction des problématiques en termes de gestion ou de R et D : des réflexions ont été conduits sur cinq thématiques. Les principales ont relevé de la gestion du maerl, de la gestion des déchets plastiques et de la qualité des eaux portuaires | 0,4 % | 3 664 € |
| Disposer d'une expertise au service des collectivités | Le SMEL apporte également ses compétences au bénéfice des collectivités territoriales lorsqu'elles ont à statuer sur des questions relevant des filières maritimes de production ou d'aménagement du territoire. Projet 1E – Expertise au bénéfice du CD50 : plusieurs dizaines de questions ont été suivies aboutissant à l'émission de 38 avis. Projet 1F – Expertise au bénéfice des communes : pas d'avis émis. | 1,9 % | 18 434 € |
| Fournir des prestations au service de l'Etat | Dans ce cadre, le SMEL fournit des prestations au service des différents organismes en charge de questions maritimes. Projet 1G – Epidémiologie : Dans le cadre de la refonte de la politique de soutien aux filières, les Directions centrales des Pêches Maritimes et de l'Alimentation ont sollicité le SMEL pour participer aux différents groupes de travail de type COPAS et COPEEC | 0,3 % | 3 221 € |

| | | | |
|--------------------|------------------|----------------|-----------------|
| Total Axe 1 | INTERFACE | 1 186 h | 93 350 € |
|--------------------|------------------|----------------|-----------------|

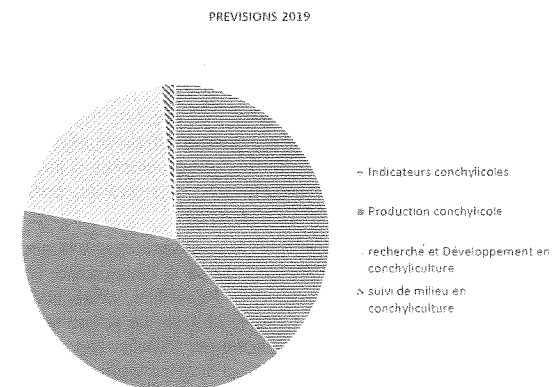
| | | | |
|------------------------|--|----------------|------------------|
| | | | |
| Pêche | L. HEGRON-MACE, ingénieure au SMEL est positionnée comme responsable des filières pêche professionnelles et amateur. Dans ce projet, elle a pour mission d'assurer la vielle et de coordonner l'ensemble des actions ayant trait à ces filières afin de maintenir une cohérence dans l'application opérationnelle de la politique définie par le Comité syndical | 0,3 % | 2 917 € |
| Politique scientifique | O. BASUYAUX, ingénieur au SMEL est positionné comme responsable de la politique scientifique développée au centre technique du SMEL. A ce titre, il a pour mission d'assurer la vielle et la coordination avec les organismes scientifiques régionaux et nationaux. Il est également en charge de la certification des résultats scientifiques obtenus. | 0,3 % | 2 618 € |
| Politique technique | S. PIEN, ingénieur au SMEL est positionné comme responsable des moyens techniques et analytiques du centre expérimental du SMEL. A ce titre, il a pour mission d'assurer le suivi des investissements et de l'état de fonctionnement des moyens mis à disposition des agents. Il assure par ailleurs la responsabilité du suivi du projet de création du nouveau centre technique à Gouville sur mer | 0,3 % | 2 589 € |
| CENOPAC | E. BURIOLI, ingénieure au SMEL est positionnée comme animatrice du CENOPAC. Elle dépend du SMEL sur le plan administratif mais est sous l'autorité des collectivités territoriales sur le plan opérationnel. A ce titre, elle a la charge de l'animation des diverses commissions et de la traçabilité des processus de réflexion et décision. | 9,2 % | 100 000 € |
| Total Axe 1 | THEMATIQUES FILIERES ET TECHNIQUES | 1 757 h | 111 481 € |

AXE 2 – SUIVI D'INDICATEURS ET OBSERVATIONS : Identifier et mettre en œuvre des indicateurs de production et de milieu pertinents pour une gestion pérenne des productions.

AXE 2 – CONCHYLICULTURE ET AQUACULTURE : disposer de l'ensemble des informations portant sur les indicateurs de milieu et de production, l'assistance à la production, la Recherche et le Développement et enfin les interactions entre l'activité et le milieu



BILANS 2018



PREVISIONS 2019

| Projet | Réalisation en 2018 | % temps opérationnel | Coût |
|-----------------|--|----------------------|----------|
| Conchyliculture | <p>Des informations fiables et pérennes sont indispensables à une saine gestion collective des productions conchylicoles.</p> <p>Projet 2A – Suivi de la productivité des bivalves : 2 actions qui concerneront les huîtres (REMONOR) et les moules (REMOULNOR).</p> <p>Projet 2B – Suivi des mortalités dans le cadre du CRH : programme arrêté car le CRH a été dissout. En passe d'être repris au sein du CENOPAC</p> <p>Projet 2C – Evolution des populations naturelles des espèces élevées : Poursuite du projet HLIN selon le planning prévu en 2016</p> | 4,4 % | 39 643 € |

| Projet | Proposition pour 2019 | % temps opérationnel | Coût |
|--|--|----------------------|-----------|
| Indicateurs et observations en conchyliculture | <p>La production d'informations fiables et pérennes est indispensable à une saine gestion collective des productions conchylicoles. Il est proposé de reconduire ce chapitre opérationnel tel qu'il perdure depuis le début de ce plan d'action (2014).</p> <p>Suivi de la productivité des bivalves : 2 actions qui concerneront les huîtres (REMONOR) et les moules (REMOULNOR).</p> <p>Evolution des pop2 973ulations naturelles des espèces élevées : Poursuite du projet HLIN selon le planning prévu en 2016</p> <p>Suivi de la production primaire : Premier maillon de la chaîne alimentaire, le suivi de la production phytoplanctonique est essentiel pour appréhender correctement l'ensemble de la filière conchylicole (et également de pêche). Ce suivi est assuré par deux programmes, le réseau HYDRONOR conduit en propre par le SMEL et le réseau RHLN conduit en</p> | 17,8 % | 134 010 € |